REGLEMENT INTERIEUR
PETITS BOLIDES

Article 1 :
Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise le 16ème GRAND PRIX DES PETITS BOLIDES.
Tournois internes et homologués FFE ou FIDE, ouverts aux jeunes nés après le 31/12/2002 sans condition de Elo.
Des invitations à des jeunes joueurs licenciés extérieurs au club de RENNES Paul Bert Echecs sont faites ponctuellement à l'initiative de l'organisation.
7 tournois organisés du 15/10/2022 au 01/04/2023.

Article 2 :
Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux
3 types de tournois sont organisés.
Les « Petits Bolides »: Les appariements se font au Système Suisse avec une accélération.
Les « Bolides »: Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Article 3 :
Cadence : 12mn + 3s/cp cadence Fischer
Nombre de rondes : 5
Les parties des « Petits Bolides » & «Bolides » sont comptabilisées pour les classements Elo Rapide FIDE.

Article 4 :
Inscriptions et Vérification des licences : le jour des tournois de 9h10 à 9h25.
Il est demandé de se préinscrire en ligne sur le site du club au plus tard la veille (avant 20h00) des dates indiquées pour la bonne organisation des tournois.
Pour le tournoi « Bolides », seules les inscriptions prises la veille du tournoi sont acceptées.
Pour les inscriptions après 9h25, les joueurs sont appariés à partir de la 2ème ronde.
Date et heure des rondes 1 des différents tournois
Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux dates concernées.
Petits Bolides T1 : 15/10/2022 à 9h30 - Homologation FFE n°56499
Bolides T1 : 15/10/2022 à 9h30 - Homologation FFE n°56498
Petits Bolides T2 : 26/11/2022 à 9h30 - Homologation FFE n°56501
Bolides T2 : 26/11/2022 à 9h30 - Homologation FFE n°56500
Petits Bolides T3 : 10/12/2022 à 9h30 - Homologation n°56503
Bolides T3 : 10/12/2022 à 9h30 - Homologation FFE n°56502
Petits Bolides T4 : 14/01/2023 à 9h30 - Homologation FFE n°57764
Bolides T4 : 14/01/2023 à 9h30 - Homologation FFE n°57763

Petits Bolides T5 : 28/01/2023 à 9h30 - Homologation FFE n°57766
Bolides T5 : 28/01/2023 à 9h30 - Homologation FFE n°57765
Petits Bolides T6 : 11/03/2023 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Bolides T6 : 11/03/2023 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Petits Bolides T7 : 01/04/2023 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Bolides T7 : 01/04/2023 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Les parties ne sont pas supervisées.
Le délai de forfait est fixé à 10 minutes.
L'utilisation du "Bye" n'est pas autorisé dans les différents tournois.
Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : http://www.rennespaulbert-echecs.fr/
Remise de prix les jours des tournois.

Article 5 :
Droits d'inscriptions : Gratuité pour tous les joueurs.
Les invitations aux tournois dénommés « Bolides » se font suivant les résultats obtenus lors des tournois précédents.
Pour le 1er tournoi « Bolides » de la saison, sont retenus par ordre de classement, les 6 meilleurs joueurs au Grand Prix des « Petits Bolides » 2020-2021 complétés avec les meilleurs joueurs au classement Elo Rapide au 1er octobre 2022.
Pour les dates suivantes, les 6 derniers du tournoi « Bolides » précédent sont remplacés par les 3 premiers du tournoi « Petits Bolides » précédent, et complété par les meilleurs joueurs au classement Elo Rapide FIDE (ou par défaut FFE) à la date du tournoi, afin d'atteindre le nombre de 12 joueurs dans le tournoi « Bolides » à chaque date.

Article 6 :
Prix :

1 – Chaque jour de tournoi
Au 1er: 1 coupe
Au 2ème: 1 médaille d'argent
Au 3ème: 1 médaille de bronze
Prix réservé au « Petits Bolides » non cumulables
Au meilleur pupille: 1 médaille
Au meilleur poussin: 1 médaille
Au meilleur petit-poussin: 1 médaille
Au meilleur débutant (1): 1 médaille
(1) Débutant : Première participation à un tournoi homologué
D'autres récompenses peuvent être remises suivant la participation dans les tournois.

2 – Au classement final du Grand Prix
Les récompenses ne sont pas cumulables.
Au 1er: 1 trophée
Au 2ème : 1 coupe
Au 3ème : 1 coupe
Au 1er pupille (U12) : 1 médaille d'or
Au 2ème pupille (U12) : 1 médaille d'argent
Au 3ème pupille (U12) : 1 médaille de bronze

Au 1er poussin (U10) : 1 médaille d'or
Au 2ème poussin (U10) : 1 médaille d'argent
Au 3ème poussin (U10) : 1 médaille de bronze
Au 1er petit poussin (U8) : 1 médaille d'or
Au 2ème petit poussin (U8) : 1 médaille d'argent
Au 3ème petit poussin (U8) : 1 médaille de bronze

Article 7 :
Le classement du tournoi « Petits Bolides » est établi en retirant les points bonus attribués au début du tournoi pour les appariements.
Département des ex-aequo : Cumulatif – Performance pour les « Bolides » et « Petits Bolides ».

Article 8 :
Attribution des points au Grand Prix.
A chaque tournoi, des points sont attribués sur 3 critères :
Points de parties, les points gagnés à un tournoi arrondis par défaut. Les points de parties sont doublés pour les « Bolides ».
Points de performance, 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 6 points au 3ème, 4 points au 4ème, 2 points au 5ème pour les joueurs des « Bolides », 5 points au 1er, 4 points au 2ème, 3 points au 3ème, 2 points au 4ème, 1 point au 5ème pour les joueurs des « Petits Bolides ».
Points d'assiduité, pour participation aux différents tournois, 1 point pour 1 tournoi disputé, 3 points pour 2 tournois, 6 points pour 3 tournois, 10 points pour 4 tournois, 15 points pour 5 tournois, 21 points pour 6 tournois et 28 points pour 7 tournois.
Le classement final du Grand Prix des Petits Bolides est fait en cumulant les points ainsi obtenus.

Article 9 :
Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - Arbitre Elite 1
Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 10 :
Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal,
Christian BLEUZEN

L'Organisateur
Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 4 septembre 2022
(s) BLEUZEN

Version 0 : 04/09/2022
Version 1 : 12/12/2022